DEPARTEMENT DE LA COTE-D'OR

ARRONDISSEMENT DE DIJON
CANTON SAINT-APOLLINAIRE

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260706-2026_52-DE

COMMUNE DE SAINT-APOLLINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 2026 **Délibération n° 2026-52**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux juin à 18h30,
Les membres du conseil municipal se sont réunis à la mairie sous la présidence de Monsieur le Maire, Frédéric GOULIER, sur convocation qui leur a été adressé par le Maire, conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 16 juin 2026

Objet : *Fixation des tarifs sur la publicité extérieure(TLPE)*

Etaient présents : 28
Mesdames, Messieurs, Frédéric GOULIER, Annie LOCATELLI, Gérard FOUCARD, Patricia RABELKA M'BENGUE, Cédric TEJONA, Céline RABUT, Fabien MAITRE, Laurence AUCLIN, Jean-François DODET, Florence GRAPIN, Françoise CAMILLERI, Fabrice ROUSSEL, Muriel LAFONT, Christophe BARBEY, Xavier KLEINHANS, Adeline LAGRANGE, Mélanie COUSIN, Florian SEBELON, Laurent THEOU, Alberta AWAD, Aurélia MERLE, Fatiha HADJADJ, Sophie ALFIER, Nicolas TISSOT, Léonie CHANUT, Romeo FACELLO

Etaient excusés ou absents : 1
Monsieur Frédéric FRACCHIOLLA (pouvoir à Annie LOCATELLI),

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Léonie CHANUT

Madame Mélanie COUSIN expose le rapport suivant :

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment son article L. 2333-9,

Les tarifs de la TLPE sont relevés chaque année, sur la base du taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année. Le taux de variation applicable aux tarifs de la **TLPE en 2027 s'élève ainsi à 0.9 %** (source INSEE), soit un tarif de référence de 25 € pour affichage non numérique dans les communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus.

Pour rappel, le taux de variation de la TLPE de 2026 était de 1.8 %.

Il est proposé de fixer les tarifs suivants par m², au 1er janvier 2027, comme suit :

TARIF POUR LES FACES DES ENSEIGNES ET DES PRÉENSEIGNES (€/m2)			
De 7 à 12 m² (1)	**+ 12 à 20 m²**	**+ 20 à 50 m²**	**+ 50 m²**
Exonération	**25 €**	**50,10 €**	**100,40 €**

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 021-212105407-20260706-2026_52-DE

(1) Enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies, correspondant à une même activité, est égale au plus à 12 m²

TARIF POUR LES FACES DES DISPOSITIFS ET PRÉENSEIGNES NUMÉRIQUES (€/m2)		TARIF POUR LES FACES DES DISPOSITIFS ET PRÉENSEIGNES NON NUMÉRIQUES (€/m2)	
Inférieure ou égale à 50 m2	**+ de 50 m2**	**Inférieure ou égale à 50 m2**	**+ de 50 m2**
75,40 €	**148,80 €**	**25 €**	**50,10 €**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, ADOPTE 29 VOIX POUR, (0 CONTRE, 0 ABSTENTION) le présent rapport, comme énoncé ci-dessus.

Fait à Saint-Apollinaire, les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal

A Saint-Apollinaire, le - 6 JUIL. 2026

Le Maire,

Frédéric GOULIER

La secrétaire,

Léonie CHANUT

Date de publication : - 6 JUIL. 2026